

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal, article 23 ;
Le Collège communal a l'honneur d'informer la tenue d'une séance du conseil communal

LE VENDREDI 5 AVRIL 2024 À 19 HEURES 30
AU SALON COMMUNAL (PLACE COMMUNALE DE LOBBES)

L'ordre du jour est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Plan de Mobilité de Charleroi Métropole — PMCM — Projet de rapport — Avis après enquête publique — Décision**
- 2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**
- 3. Questions orales et écrites d'actualité au Collège communal**

Nous vous adressons, nos meilleures salutations.

Le directeur général f.f.

Pierre Fontaine

Par le Collège,



Le Bourgmestre


Lucien Bauduin